



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2478

Lyon 2e - Rectificatif à la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 portant approbation de la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux situés place Bellecour - EI 02219

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2478 - LYON 2E - RECTIFICATIF A LA DELIBERATION N° 2016/2146 DU 6 JUIN 2016 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES KIOSQUES COMMERCIAUX SITES PLACE BELLECOUR - EI 02219 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 comporte deux erreurs matérielles qu'il convient de rectifier, le kiosque n° 5 ayant été oublié et une correction de vocable juridique doit être également apportée.

Ainsi, dans les dispositions soumises au Conseil municipal en lieu et place de la formulation « superposition d'affectation », il convient de lire « transfert de gestion », notion juridique correspondant aux articles L 2123-3 et suivants du Code de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) cités dans la délibération susvisée.

Par ailleurs, il est ajouté que non seulement les kiosques K1, K2, K4, K6 sont concernés par ce transfert de gestion mais également le kiosque K5 à usage de commerce de fleurs qui a été oublié lors de la délibération du 6 juin 2016. La convention de transfert de gestion concernera donc l'ensemble des kiosques commerciaux de la place Bellecour.

L'ensemble des autres dispositions concernant ce transfert de gestion demeure inchangé.

Vu les articles L.2123-3 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 ;

Vu la convention de transfert de gestion des kiosques commerciaux de la place Bellecour ;

L'avis de M. le Maire du 2° arrondissement ayant été sollicité par courrier en date du 14 octobre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le rectificatif des erreurs matérielles intervenues dans la délibération n° 2016/2146 du 6 juin 2016 mentionnées ci-dessus, est approuvé.

2. Le transfert de gestion des kiosques commerciaux portant les numéros K1, K2, K4, K6 et K5 conformément aux conditions prévues à la convention de transfert de gestion est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY